

Risques psychosociaux (RPS)



2016 2020

Contexte

Un sujet d'actualité qui concerne tous les secteurs d'activité et dont les coûts sont mesurés au niveau Européen et en France :

Europe (EU-OSHA, 2013) :

617 milliards € /an : dépressions dues au travail

272 milliards d'euros /an : présentéisme et de l'absentéisme

242 milliards d'euros /an : perte de productivité

63 milliards d'euros /an : frais de santé

France (INRS, 2007)

3 milliards d'€ /an (à minima) pour le stress professionnel

(les soins et la perte de richesse pour cause d'absence, de cessation prématurée d'activité et de décès prématuré)



2016 2020

Prévention des RPS : des raisons d'agir *au niveau primaire, secondaire, tertiaire*

- Santé des salariés et réduction de la sinistralité
- Performance et pérennité de l'entreprise
- Analyser et transformer le travail
- Créer une dynamique d'échanges sur le travail
- Responsabilité juridique de l'employeur
- Bien-être et QVT
- Image de l'entreprise

Une volonté des acteurs de la santé au travail : «*Développer une culture partagée de prévention des RPS*»

- Faire monter en compétences les acteurs du monde économique (employeurs , IRP, Salariés)
- Les aider à concrétiser un projet de prévention
- Les outiller
- Leur apporter une aide à la décision
- Etre au plus près des besoins de chaque territoire



2016 2020

Le groupe RPS PRST3

→ **15 participants** représentant diverses institutions / organisations :
Carsat, Fédération SSTI, DIRECCTE, ARACT, SSTRN, SMINOV, ARS,
MSA, CHU Angers, CNAM PDL, Partenaires sociaux : CFE-CGC,
CFDT, CGT, UIMV

→ Pilotes du groupe :

✓ Carsat (Gwénaél Lair) et

✓ Fédération des SSTI (Magali Manzano et Christine Bizouarne)

→ 2 fiches actions validées :

– Fiche N°1 : 1.17

– Fiche N°2 : 1.18



2016 2020

Fiche Action 1.17

« *Impulser et coordonner, dans le cadre du PRST, une offre de service régionale en matière de RPS* »

Finalité :

Une information claire et accessible à tous, quel que soit son rôle et sa place dans l'entreprise ou auprès de l'entreprise.

Objectifs donnés à l'action :

- Identifier les différents acteurs intervenant dans le domaine : leurs missions, leurs champs d'intervention, leurs complémentarités d'actions, leurs moyens ;
- Faciliter l'accès à un parcours de prévention des RPS en fonction de la préoccupation santé-travail des acteurs de l'entreprise ;
- Faciliter l'accès à un parcours d'accompagnements individuels et/ou collectifs des acteurs (salariés, employeur, IRP) confrontés à des RPS (causes et/ou effets).

2016 2020

Fiche Action 1.17

« Impulser et coordonner, dans le cadre du PRST, une offre de service régionale en matière de RPS »

Cibles TPE-PME :

- Salariés, employeurs, IRP ;
- Branches professionnelles ;
- Acteurs institutionnels, partenaires, intervenants (consultants par exemple).

Mise en œuvre opérationnelle :

- Etat des lieux réalisé en 2017
- Accessibilité des données sur le site internet début 2018



2016 2020

Fiche Action 1.18

« Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des RPS »

Finalité :

Partager des retours d'expériences : Prévenir les RPS c'est possible

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser, informer sur les RPS, leurs effets et leurs origines,
- Rendre visible les liens entre la santé, le travail et la performance au travers des nouvelles organisations du travail : les TIC, le Lean, le contrôle de gestion, la normalisation, etc.

- Soutenir diverses initiatives locales sur cette thématique

2016  2020

Fiche Action 1.18

« Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des RPS »

Cibles et contributeurs :

- Employeurs, managers, salariés, IRP,
- Ciblage sur des ordres professionnels (en tant que prestataires de l'entreprise -TPE : ex comptables et centres de gestion),
- Conjoint(e) collaborateur(trice),
- Ciblage sur des secteurs d'activités
- Mutuelles, consultants

Mise en œuvre opérationnelle :

Début 2018 jusqu'en 2020.



2018 2020